



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2012, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, jeudi le 17 mai 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et M. Pierre St-Onge, greffier, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice adjointe du Service d'urbanisme, et M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents jusqu'à la fin de la séance ordinaire ajournée.

194/17-05-12

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 7 mai 2012 à la suite de son ajournement. Il est 19h30.

ADOPTÉE

195/17-05-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par le greffier :

en retirant l'item suivant à la présente séance :

C.6 *Autorisation de participation au lancement du colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé « Pleins feux sur 25 ans d'action dans un monde municipal en transformation »*

et en ajoutant après l'item A.1. 1., les items suivants à la présente séance :

A.1.2 *Ajournement de la séance*
A.1.3 *Réouverture de la séance.*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 193/07-05-12 adoptée le 7 mai 2012.

A Ouverture
1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

1. Demande de dérogation mineure numéro 2012-40003
2. Ajournement de la séance - *ajouté*
3. Réouverture de la séance - *ajouté*

B Gestion financière

C Gestion administrative

1. Embauche d'une directrice générale
2. Autorisation de signature : Remplacement de la résolution numéro 049/07-02-11
3. Comités et Commissions : Modification à la résolution numéro 050/06-02-12
4. Modification à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres
5. Budget 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge : Remplacement de la résolution numéro 008/16-01-12
6. Autorisation de participation au lancement du colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé « Pleins feux sur 25 ans d'action dans un monde municipal en transformation » - *retiré*
7. Demande de cession d'un chemin à la Ville : Lots 38-3 et 39-8 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand : Remplacement de la résolution numéro 051/06-02-12
8. Embauche de personnel

D Contrats et appels d'offres

E Avis de motion

F Adoption des règlements

1. Adoption du second projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage

G Sécurité publique

H Transport routier

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

L Divers

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, reporte cette période de question à la fin de la séance.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2012-40003

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur la construction d'un bâtiment accessoire (garage) qui aurait 17.4 pieds de haut alors que la réglementation actuelle exige de respecter la hauteur du bâtiment principal qui est de 13.3 pieds de haut;

196/17-05-12



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

CONSIDÉRANT que ce bâtiment accessoire est situé au 1536, chemin du Lac-Boileau Ouest, sur les lots P35C et P36B du rang 02 du cadastre officiel du Canton de Marchand, numéro matricule 9540-76-2683;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire construire son garage avec une pente facilitant son entretien et son déneigement;

CONSIDÉRANT que la pente actuelle du toit du bâtiment principal ne lui permet pas de pouvoir l'isoler;

CONSIDÉRANT que le propriétaire s'engage à modifier la pente de sa résidence principale, et ce, jusqu'à la durée de vie de sa toiture actuelle;

CONSIDÉRANT que cette demande est mineure, qu'elle respecte les orientations du récent plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice aux propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) à l'effet d'accorder cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'accorder la dérogation mineure numéro 2012-40003 et ainsi autoriser la construction du bâtiment accessoire (garage) à 17.4 pieds de haut au lieu d'un maximum de 13.3 pieds de haut conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

197/17-05-12

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'ajourner la présente séance pour qu'elle soit reprise immédiatement après la fin de l'assemblée de consultation publique relative au premier projet de règlement numéro 201, modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage, et aux projets de règlements numéros 202, 203 et 204 relatifs aux règlements d'urbanisme. Il est 19h34.

ADOPTÉE

198/17-05-12

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 17 mai 2012 à la suite de son ajournement. Il est 21h26.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

199/17-05-12

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'embauche de Mme Julie Godard à titre de directrice générale de la
Ville de Rivière-Rouge à compter du 1^{er} juin 2012.

D'autoriser la mairesse à signer le contrat d'emploi de Mme Godard pour et au nom
de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

200/17-05-12

Remplacée par la
résolution numéro
151/15-04-13

AUTORISATION DE SIGNATURE : REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 049/07-02-11

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De remplacer le texte de la résolution numéro 049/07-02-11, adoptée le 7 février
2011, par le texte suivant :

« Que le conseil municipal nomme les signataires suivants pour tous les comptes de
caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge, et
ce, à compter du 1^{er} juin 2012 :

Mairesse : Mme Déborah Bélanger
ou
Maire suppléant identifié par résolution du conseil
et
Trésorière : Mme Nicole Bouffard
ou
Directrice générale : Mme Julie Godard
ou
Greffier et directeur général adjoint : M. Pierre St-Onge.

D'autoriser chaque membre du conseil municipal à signer tous les comptes de caisse,
les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge lorsque la
mairesse et le maire suppléant ne sont pas disponibles pour le faire. ».

ADOPTÉE

201/17-05-12

Remplacée par la
résolution numéro
091/04-03-13

COMITÉS ET COMMISSIONS : MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 050/06-02-12

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 050/06-02-12 adoptée le 6 février 2012, dont le
titre est « Comités et Commissions », de manière à remplacer le texte suivant de cette
résolution :

« Comité des relations de travail : représentants de la Ville pour les négociations de la
convention collective de travail de la Ville :

Délégué : Denis Lacasse
Délégué : Normand Gravel
Délégué : Yves Sigouin
Substitut : Normand Girouard
Porte-parole du Comité
et de la Ville : le directeur général »

par le texte suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

« Comité des relations de travail : représentants de la Ville pour les négociations de la convention collective de travail de la Ville :

Délégué : Denis Lacasse
Délégué : Normand Gravel
Délégué : Yves Sigouin
Substitut : Normand Girouard
Porte-parole du Comité
et de la Ville : M. Alain Deslauriers
ou en son absence Mme Julie Godard ».

Que la présente résolution prenne effet à compter du 1^{er} juin 2012.

ADOPTÉE

202/17-05-12

Modifiée par la
résolution numéro
190/02-05-16

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT ET DE PAIEMENT DE FRAIS DE CONGRÈS, COLLOQUES ET AUTRES

ATTENDU qu'une politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres a été adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230/28-04-03 et a été modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138/13-04-04, le 2 mai 2011 par la résolution numéro 183/02-05-11 et le 16 janvier 2012 par la résolution numéro 010/16-01-12, laquelle politique s'applique aux élus, au personnel cadre et non cadre de la Ville;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette politique en ajoutant certaines clauses dans la section « Autres colloques, réunions, rencontres, etc. », laquelle section devant dorénavant se lire « Autres activités (colloques, réunions, rencontres, etc.) »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

De modifier la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres adoptée le 28 avril 2003 par la résolution numéro 230/28-04-03 et modifiée le 13 avril 2004 par la résolution numéro 138/13-04-04, le 2 mai 2011 par la résolution numéro 183/02-05-11 et le 16 janvier 2012 par la résolution numéro 010/16-01-12, tel que présenté au document daté du 17 mai 2012.

Que cette politique soit refondue pour tenir compte des modifications qui précèdent et fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

ADOPTÉE

203/17-05-12

BUDGET 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE RIVIÈRE-ROUGE : REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 008/16-01-12

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De remplacer le texte de la résolution numéro 008/16-01-12, adoptée le 16 janvier 2012, par le texte suivant :

« Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge, tel que présenté par l'O.M.H. et résumé comme suit :

Revenus 88 494,00 \$
Dépenses 154 576,00 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

Déficit 66 082,00 \$ partagé comme suit :

- contribution de la Société d'Habitation du Québec : 59 474,00 \$
- contribution de la Ville de Rivière-Rouge : 6 608,00 \$. ».

ADOPTÉE

204/17-05-12

DEMANDE DE CESSION D'UN CHEMIN À LA VILLE : LOTS 38-3 ET 39-8 DU RANG SUD-OUEST DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE MARCHAND : REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 051/06-02-12

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De remplacer le texte de la résolution numéro 051/06-02-12, adoptée le 6 février 2012, par le texte suivant :

« D'accepter l'offre du 24 janvier 2012 de la compagnie « 2760-1475 Québec inc. » pour la cession, sans contrepartie, à la Ville de Rivière-Rouge, d'un chemin, composé des lots 38-3 et 39-8 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, avec prise en charge par le cédant des frais notariés et de publicité de l'acte de cession.

D'autoriser la mairesse et le directeur général ou le greffier et directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte de cession ou de transfert à intervenir entre les parties. ».

ADOPTÉE

205/17-05-12

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- Mme Chantal Brosseau, au poste à temps complet de technicienne comptable, classe 9 échelon 1, à compter du 10 mai 2012;
- M. Michael Brisebois, à titre d'étudiant au poste de préposé à la station de lavage de bateaux à compter du 7 mai 2012;
- M. Joshua Desjardins, à titre d'étudiant au poste de préposé à la station de lavage de bateaux à compter du 7 mai 2012;
- Mme Lili Mercure-Langlois, à titre d'étudiante au poste de préposée à la station de lavage de bateaux à compter du 7 mai 2012;
- M. Alexandre Leroux, à titre d'étudiant au poste de préposé à la station de lavage de bateaux à compter du 7 mai 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

206/17-05-12

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 182 RELATIF AU ZONAGE

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement numéro 182 relatif au zonage;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

ATTENDU que ledit règlement numéro 182 est entré en vigueur le 29 novembre 2011;

ATTENDU que des modifications ont été soumises au conseil municipal et qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU que la Ville de Rivière-Rouge est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 182 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), la Ville doit adopter un second projet de règlement avec ou sans changement par rapport au premier projet de règlement;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue immédiatement avant la présente séance à l'égard du premier projet de règlement numéro 201;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un second projet de règlement numéro 201 avec des changements par rapport au premier projet de règlement numéro 201;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement numéro 201 modifiant le règlement numéro 182 relatif au zonage.

ADOPTÉE

Période de questions du public

En l'absence de public aucune question n'est soulevée.

207/17-05-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance ordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21h44.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LE GREFFIER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012
AJOURNÉE AU 17 MAI 2012

Déborah Bélanger

Pierre St-Onge